



SEYSES

LE MARCHE DES COUTURIERES ET LOISIRS CREATIFS

Dimanche 1^{er} Février 2026

9 h 30 à 18 h 00 – Entrée libre

Salle des Fêtes – 225 Chemin des Boulbènes – 31600 SEYSES



Buvette et pâtisserie sur place

Renseignements et inscriptions : foyerrural.seysses@gmail.com
Foyer Rural- Michelle Teillet : 05.61.56.93.26
Hanta Sistac : 06.27.87.89.51
Monique Langot : 07.83.64.03.66



Foyer Rural de Seysses

Association loi 1901 n°776 Sous-Préfecture Muret le 21/01/72
N°APE 9329Z – N° SIRET 34316158400010
N° Agrément « Jeunesse et Education Populaire » 3103JEP0036
Affiliation FDFR-FNSMR 3-1725
Mairie de Seysses - 5 Place de la Libération – 31600 SEYSES –
Tél. : 05 61 56 93 26 Mail foyerrural.seysses@gmail.com

Bulletin d'Inscription

Le Marché des Couturières et Loisirs Créatifs

Dimanche 1^{er} Février 2026

A retourner au Foyer Rural avant le 20 Janvier 2026

EXPOSANT :

Je soussigné(e)

Nom Prénom

Né(e) le à

Adresse

CP Ville

Tél

Email @

DECLARE SUR L'HONNEUR, ne pas être commerçant(e), ne vendre que des objets en rapport avec les loisirs créatifs faits mains (Article L.310-2 du Code du Commerce), ne pas avoir participé à plus de 2 autres manifestations de la même année civile (Article R321-9 du Code Pénal)

Nombre de tables.....X 8 € =.....(3 tables maximum)

Paiement par chèque bancaire à l'ordre du « Foyer Rural de Seysses »

Banque : Chèque n° :

Je soussigné(e) autorise sans réserve le Foyer Rural de Seysses à disposer pleinement et irrévocablement des photographies et autres images fixes me représentant réalisées lors de cet événement.

Contacts et Renseignements : foyerrural.seysses@gmail.com

Foyer Rural de Seysses – Michelle Teillet : 05.61.56.93.26 / Hanta Sistac : 06.27.87.89.51

Monique Langot : 07.83.64.03.66

Fait à le

Signature, suivi de la mention « lu et approuvé »

TSV – Signature obligatoire sur le Règlement de la Manifestation



REGLEMENT de la Manifestation

Le Marché des Couturières et Loisirs Créatifs

- 1- Le **FOYER RURAL DE SEYSES** organise le Marché des Couturières qui aura lieu le **Dimanche 1^{er} Février 2026** dans la salle des fêtes de Seysses, 225 Chemin des Boulbènes de **9 h 30 à 18h 00**.
- 2- Entrée gratuite pour les visiteurs.
- 3- Le Marché rassemble les **PARTICULIERS** qui veulent vendre des articles concernant la couture, le tricot, le patchwork, la broderie, le cartonnage et tous les loisirs créatifs faits mains.

Les vendeurs professionnels ne sont pas admis.

- 4- La location d'un emplacement, comprenant 1 table de 1,80m x 0,75m et 2 chaises, est fixée à :
 - 8 euros - limitée à 3 tables par exposant, et est payable d'avance.
Cette réservation est non remboursable.

La réservation d'un emplacement, dans la limite des places disponibles, sera prise en compte à réception des pièces suivantes :

- le bulletin d'inscription et le règlement devront être complétés, datés et signés
- une copie recto / verso de la pièce d'identité en cours de validité de l'exposant
- le chèque de paiement libellé à l'ordre du **FOYER RURAL DE SEYSES**
- une attestation d'assurance Responsabilité Civile en cours de validité

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

Le dossier complet est à retourner avant le **20 Janvier 2026**, une confirmation sera envoyée.

Sans cette confirmation de notre part, l'inscription ne sera pas effective.

- 5- La salle sera ouverte à partir de 8 h 00 pour les exposants.
Ceux-ci devront attendre 18h pour ranger leur stand et le rendre propre.
- 6 Les exposants doivent respecter l'emplacement alloué par les organisateurs.
- 7 Le **FOYER RURAL DE SEYSES** se réserve le droit de disposer des emplacements dont les exposants seraient absents à 9h le jour de la manifestation sans effectuer de remboursement.
- 8 Les organisateurs ne pourront pas être tenus responsables en cas de perte, de vol ou de casse.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de participation pour « Le Marché des Couturières et Loisirs Créatifs » organisé par le FOYER RURAL DE SEYSES, ainsi que le règlement à joindre au dossier d'inscription et je m'engage à le respecter.

Fait à le

Signature, suivi de la mention « lu et approuvé »